

Collège Aristide Briand – NANTES Année scolaire 2023-2024

Direction Administration

Principal: M. Vincent PAYEN DE LA GARANDERIE

Principale Adjointe : Mme Chantal BUCHON

Gestionnaire: Mme Viviane LOCURATOLO

CPE: M. Mikaël DESCOURS

Secrétaire de Direction : Mme Pernelle FERNANDES

Secrétaire de Gestion : Mme Gaëlle OUAGAZZAL

Secrétaire : Mme Caroline LUNEAU

19 rue Louis Blanc 44200 NANTES mail: ce.0440049p@ac-nantes.fr

site du collège : https://abriand-nantes.loire-atlantique.e-lyco.fr/

site du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse : https://www.education.gouv.fr/

Service de santé

La santé est un état de bien-être physique, social et mental. L'infirmier d'un établissement scolaire en est le référent.

> Infirmière : Mme Valérie Préaudeau Lundi, Jeudi et Vendredi de 9h à 17h

- Accueil des élèves (soins, écoute)
- Bilan infirmier pour tous les élèves de 6ème
- Organisation et participation à des actions d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- Accompagnement des familles dans leurs démarches pour les élèves à besoins particuliers (problème de santé, mise en place des PAI, situation de handicap...)

Travaille en concertation avec le Médecin scolaire Dr. Dardenne

Contact: valerie.preaudeau@ac-nantes.fr 02 40 35 05 66

Service de gestion

(bureaux n°218 et n°215)

Demi-pension:

- Service rendu aux familles
- Agents employés par le Conseil départemental
- Jours concernés : lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Possibilité de déjeuner :
- au forfait, 2 forfaits trimestriels étant proposés (demi-pensionnaire 4 jours et demi-pensionnaire 2 jours), avec une facture établie pour chaque trimestre (septembre-décembre/janviermars/avril-juillet)
- occasionnellement, en achetant son repas à l'avance (4€ par repas en 2023)

Interlocuteur pour : demande de fonds sociaux, bourses, encaissements sorties/voyages, etc.

Service social

Assistante sociale : Mme Lucile COGNEE

3 jours par semaine (lundi, mercredi matin et vendredi)
Accueil sur rendez-vous

- Questions financières (aides diverses)
- Questions éducatives
- Autres

Orientation

PSY-EN: Mme Lucie THIBAUDAULT

VENDREDI Prise de rdv à l'accueil

- Favoriser la réussite scolaire
- Aider à l'élaboration du projet d'orientation
- Accompagner les élèves en difficulté
- Prévenir le décrochage scolaire

Structure 2023-2024

6ème : 4 divisions (120 élèves, 30 élèves par classe)

5ème: 4 divisions

4ème: 4 divisions

3ème: 4 divisions

TOTAL: 455 élèves

En plus : 1 Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS (12 élèves)

1 Section Internationale Britannique par niveau (15

élèves)

1 Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) par

niveau

35 enseignants

7 Assistants d'éducation (AED), 1 CPE

11 agents techniques du Conseil Départemental 44

4 personnels médico-social et d'orientation

6 personnels administratifs et de direction

5 AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de handicap)

La Vie scolaire

CPE: M. Mikaël DESCOURS (Conseiller Principal d'Education)

Une équipe de 7 assistants d'éducation (3.8 postes) pour :

- Travailler en collaboration avec les différents personnels (Administration, enseignants, AS, Infirmière....)
- Organiser, animer l'accueil et la vie des élèves lorsqu'ils ne sont pas en cours
- Suivre et accompagner les élèves (absences, retards, difficultés relationnelles, travail sur les parcours...)
- Éduquer et faire vivre la citoyenneté et le vivre ensemble (formation et élection des délégués, développement durable)
- Faire le lien avec les familles (situation spécifique, décrochage scolaire)
- En cas d'absence de votre enfant : envoyer dès que possible un mail à : viesco.abriand@ac-nantes.fr

LES PARENTS, PARTENAIRES IMPORTANTS DU COLLEGE

Élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration :

Vendredi 6 octobre 2023

(le document explicatif : distribué dans quelques jours)

La FCPE est la fédération représentant les parents d'élèves au collège Aristide Briand.

Réunion organisée par la FCPE le lundi 25 septembre 2023 à 18h au collège

Comment mieux faire réussir votre enfant?

- Parlons d'une même voix auprès du jeune
- Veillez à ce que votre enfant dorme suffisamment
- Ne prenez pas les propos de votre enfant pour argent comptant.
 Prenez contact avec nous.
- Suivez régulièrement la scolarité de votre enfant :
 - le carnet de liaison : à consulter tous les jours (infos diverses)
 - consultez le site internet mis à jour chaque jour
 - assurez-vous que les leçons / devoirs sont faits à la maison par votre enfant
 - Contactez le collège en cas de d'incompréhension, de questions, d'inquiétudes, de soucis : un enseignant, le PP, la CPE, la Direction, la gestion, l'infirmière, l'AS, la psy EN, les secrétaires etc...
- Inscrivez votre enfant au dispositif DEVOIRS FAITS (faire ses leçons au collège encadré par un enseignant). Gratuit. Il peut être rendu OBLIGATOIRE par le collège.
- REGLE : co-éduquons votre enfant par une communication régulière et courtoise.

COMMUNICATION PAR INTERNET

- Envoi par mail le 7 septembre des identifiants EDUCONNECT (père, mère). Nécessité d'activer votre compte.

- Ca sert à quoi?
 - A s'authentifier sur le site du collège pour accéder notamment à :



 Téléservices : suivi de scolarité élève (paiement des factures en ligne, demande de bourse, orientation, affectation)



 Pronote (absences, retards, cahier de texte, compétences, notes, messagerie avec l'équipe pédagogique)

Les bourses de collège

Date limite de dépôt des dossiers en ligne : 19 octobre 2023
En se connectant sur le site du collège (avec identifiant père ou mère, pas l'enfant), ou dossier papier à retirer au secrétariat de gestion
Fournir le dernier avis d'imposition (avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022) et un RIB

Date limite de dépôt des dossiers « papier » : 6 octobre 2023

Coupon-réponse à rendre aux professeurs principaux le 15 septembre 2023 au plus tard.

En cas d'interrogation, prendre contact avec le collège et notamment avec :

- Mme Caroline LUNEAU, secrétaire de gestion (caroline.luneau@ac-nantes.fr) –
 présente tous les jours sauf le mercredi)
 - Mme Lucile COGNEE, assistante sociale (02 40 35 05 50) présente le lundi, mercredi et le vendredi, possibilité de prise de message, de rendez-vous, etc. les autres jours
 - A refaire chaque année, sauf si vous demandez l'actualisation des données fiscales lorsque vous réalisez une demande en ligne

BONNE SOIREE ET BONNE ANNEE SCOLAIRE

